



Avec la participation de la



Présentation Appel à projets 2025 Actions collectives CDF 49

maine-et-loire.fr

Actions collectives de prévention

Préambule

- ❑ En France, une personne sur 3 serait âgée de 60 ans ou plus en 2045. Aussi, face au vieillissement de la population, la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a institué une Conférence des financeurs (CDF ou CFPPA) dans chaque département afin de prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus.
- ❑ **La Conférence a pour objectif de** *coordonner dans chaque département les actions et leurs financements. Sa mission est d'identifier les besoins, les publics et les territoires à soutenir et d'élaborer un programme coordonné de financement des actions de prévention. Sa finalité est de développer une « prévention globale » entendue comme la gestion active et responsabilisée de son « capital autonomie » par la personne.*

Actions collectives de prévention

Préambule

- ❑ **Composition** : La CFPPA est présidée par le Département et vice-présidée par l'Agence régionale de santé. D'autres membres y participent : CARSAT, MSA, CPAM, Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH), des institutions de retraite complémentaire (Agirc-Arrco), des organismes régis par le code de la mutualité (Mutualité Française) et des représentants des collectivités territoriales. La composition de la Conférence peut être élargie, en fonction des sujets traités.
- ❑ **Financement** : 100 % des actions financées via des fonds versés au Département par la CNSA = Caisse nationale solidarité autonomie (notamment grâce aux cotisations de la journée de solidarité), devenue 5^{ème} branche de la Sécurité sociale en 2020.
- ❑ Des actions financées dans le cadre de la Conférence des financeurs depuis 2017 avec **une montée en charge permanente pour attendre au moins 400 projets déposés depuis 2 ans (le nombre le plus important de projets déposés de France)**.
- ❑ **Une enveloppe fongible entre différents axes de la Conférence (aide aux aidants, aides techniques, actions de prévention des SPASAD) et qui n'évolue pas** : des arbitrages de plus en plus importants et un équilibrage à ajuster tous les ans entre les différents axes.

Actions collectives de prévention

Préambule

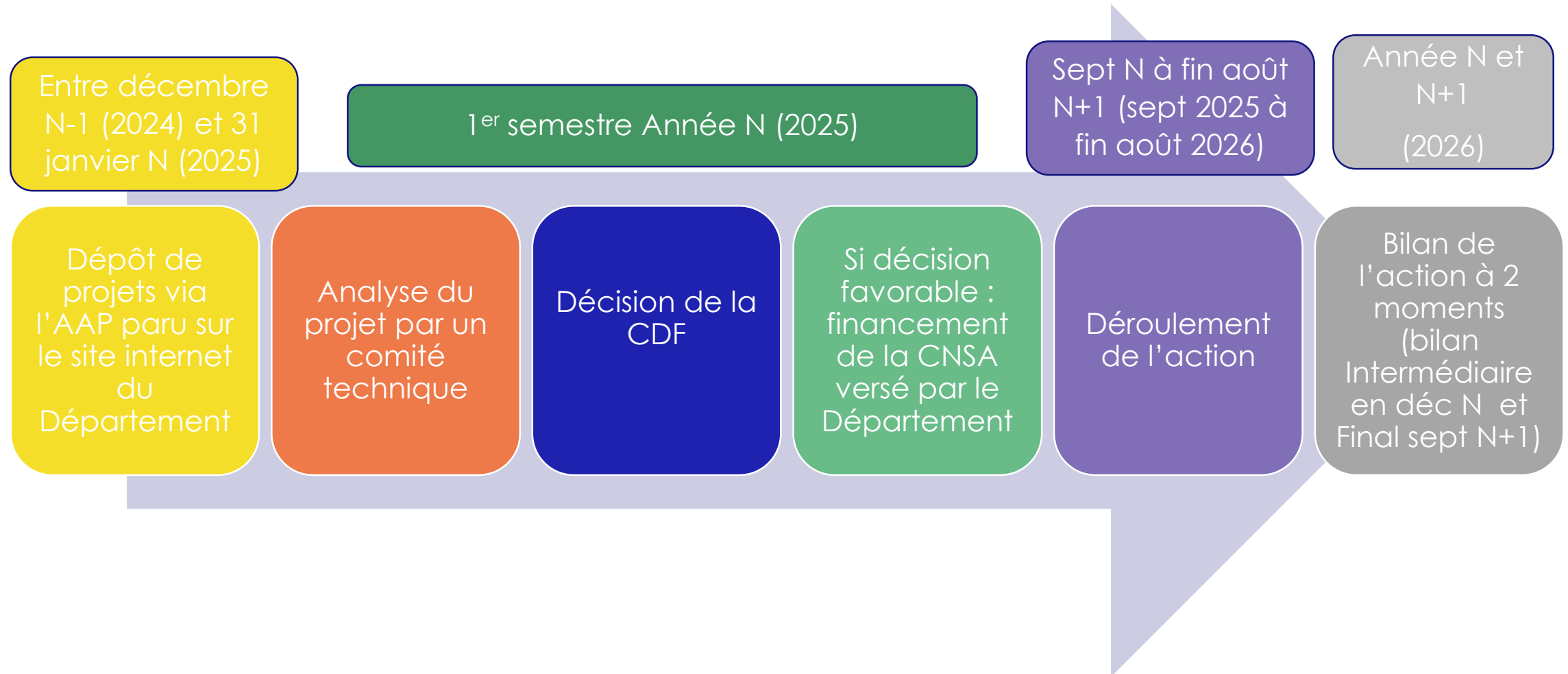
Modalités d'intervention et sujets sur lesquels la CDF intervient...

- ❑ Une enveloppe dédiée aux actions de prévention mises en œuvre par les résidences autonomie (versement annuel du forfait autonomie)
- ❑ Et une enveloppe fongible pour soutenir :
 - L'amélioration de l'accès aux aides techniques individuelles (financement de la Technicothèque et d'aides individuelles)

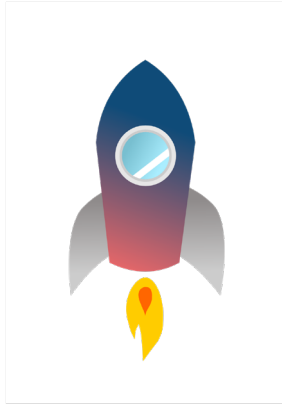
Via des AAP dédiés :

- Les actions de prévention développées par les services autonomie (SPASAD)
 - Les actions de soutien aux proches aidants
 - **Le développement d'autres actions collectives de prévention.**
- **AUJOURD'HUI, présentation de l'appel à projets « actions collectives de prévention » à l'attention des seniors**

Déroulement des Appels à projets ET suivi des actions



Le dépôt des projets se réalise par voie dématérialisée



- L'outil dématérialisé mis en œuvre nécessite l'activation **d'un compte utilisateur avec mot de passe**.
- **3 cas de figure** pour cette activation se présentent à vous selon que des projets aient déjà été déposés ou non auparavant. Les consignes sont détaillées sur la page internet dédiée.
- **Ce compte est le même quels que soient les différents appels à projets de la CDF** auxquels vous avez déjà répondu.
- **Une notice très simplifiée** donnant quelques repères pour comprendre les fonctionnalités de cet outil est mise à disposition.
- **Le nom de la structure porteuse du projet est celui associé au numéro de SIRET** et ne peut pas être modifié.



Place à vos questions...

Actions collectives de prévention

Le Programme coordonné de financement 2025 (le cahier des charges)

Le comité technique s'est tenu le 17 octobre 2024 et la CDF le 21 novembre 2024 pour approuver ce programme.

➤ Les évolutions ne sont pas de grands bouleversements mais quelques ajustements, améliorations :

Reformatage du cahier des charges, des ressources actualisées, ...

Actions collectives de prévention

Consignes générales

- ❑ Portage des projets : Toute personne morale quel que soit son statut (public, privé, lucratif, non lucratif),
- ❑ **Un ancrage et un partenariat local requis** pour garantir une participation et agir en proximité (CLIC, CCAS, Associations...) = un partenariat acté en amont du dépôt de projet.
- ❑ Des zones blanches pouvant être identifiées à travers la liste des actions par EPCI et thématique de la page internet
- ❑ **1 projet = 1 seul EPCI visé = 1 thématique principale**
- ❑ **Des cofinancements sont un + : en particulier pour les projets reconduits et les projets au coût important : cf. p.5 du programme**

Actions collectives de prévention



Consignes générales

Public cible

- ☐ **Personnes âgées de 60 ans et plus, en priorité autonomes** = GIR 5 / 6 ou non Giré
- ☐ Une **construction participative** des actions est encouragée (facteur favorable pour changer les comportements)
- ☐ ♂ Si possible, une attention portée à la **fréquentation masculine** en raison d'une sous représentation constante dans les actions (20%)
- ☐ Actions intergénérationnelles possibles
- ☐ Une attention particulière pour les **personnes isolées et précaires, accès facilité** aux actions (matériel et financier)
- ☐ **Renouvellement d'une part du public** attendu d'une année sur l'autre

Les thématiques

- ❑ Choisir une thématique principale obligatoire
- ❑ Une thématique secondaire éventuelle
- ❑ **13 thématiques aujourd'hui**, à l'avenir : aspects santé prioritaires ?
- ❑ **Comment la choisir ?**
 - = Au regard des objectifs de prévention que l'on se fixe
- ❑ Des **fiches repères issues d'une veille scientifique** pour :
 - La Nutrition
 - Les activités physiques adaptées et prévention des chutes
 - ET un guide de bonnes pratiques pour les usages numériques
- ❑ **Des recommandations et outils ressources par thématique** dans le cahier des charges (ex : Thématique prévention sécurité routière)
- ❑ Limiter les projets dédiés au lien social ou au bien-être (à prioriser)
- ❑ **Possibilité de valoriser un temps « d'aller vers »** les publics éloignés, dans la limite de 20 % du coût des moyens humains consacrés à animer et évaluer l'action.



Le Programme coordonné de financement

Quelques recommandations ... A retrouver dans le cahier des charges

- ❑ **Thématique retraite** : tout projet doit avoir au préalable été réfléchi avec le dispositif BAR « Bienvenue à la retraite » de la CARSAT et se situer dans une continuité / complémentarité
- ❑ **Thématique Activités physiques adaptées** : approche prévention attendue = maintien des capacités / stimulation et encouragement à une pratique régulière, si objectif de prévention des chutes : prévoir des exercices d'équilibre notamment...

Le Programme coordonné de financement

❑ **Thématique numérique**

Bien signaler si un conseiller numérique intervient et préciser les financements sollicités sur la part d'actions de prévention seniors.

❑ **Thématique accès aux droits**

Axer les projets autour de la lutte contre le non recours d'autant que l'un des publics cibles concerne les personnes âgées isolées, peu diplômées, précaires et en difficultés avec les usages numériques (Etude de l'ODENORE)

Les actions collectives



Actions inéligibles

- **Cf. p.21 et p.22.** Ex : Formations gestes premiers secours, public avec pathologie, séjours vacances, mise en place d'un transport...
- **ZOOM Approches non conventionnelles P.22** (thématiques Bien-être/sommeil) : Précautions / aux intervenants et qualifications, notion de thérapie, 4 approches non éligibles : Sylvothérapie, hypnose, yoga du rire et réflexologie

Dépenses inéligibles p.24 :

- Notamment : frais d'ingénierie / frais de siège, investissements...
- Des plafonds spécifiques pour les forums, salons, conférences

Les actions collectives

Dépenses éligibles p.23 à 25



- **A baser sur une année de réalisation**
- **Un budget par action**
- Location de salle, petits matériels, frais de communication...
- **Moyens humains**
- **Distinguer les taux horaires et les frais de déplacements**, possibilité de prestataire externe en veillant au coût horaire et devis à fournir
- Frais en interne :
 - préparation ≤ 20 % du coût total des moyens humains
 - Préparation + Evaluation ≤ 50 % du coût total des moyens humains

Les actions collectives

☐ Pluriannualité

- ☐ Possibilité de déposer un projet sur **2 ans** (sauf pour les nouveaux projets)
- ☐ si projet retenu, le projet sera à confirmer pour la seconde année et la même somme que la première année sera **au maximum** attribuée

☐ Décision de la CDF (par voie dématérialisée)

Au mois de juin 2025 = 1 mail par projet avec montant et avis détaillé

☐ Communication sur les actions retenues

 Sur la page internet du Département : répertoire complet

- **Nécessité de renseigner le « descriptif de l'action » de façon précise, courte et communicante**
- **Logos à utiliser / kit de communication, nous envoyer les articles de presse**

Les actions collectives

Une fois les projets retenus ...

Evaluation des actions (par voie dématérialisée)

- ❑ Un bilan intermédiaire du nombre des participants et de leur profil sur la période de septembre à décembre
- ❑ Un bilan final sur la totalité de la durée de l'action avec une quantification des participants, de leur profil, des questions qualitatives et un bilan budgétaire (récupération des sommes non dépensées)

A venir : des formations en prévention proposées aux porteurs retenus (impact des actions /marketing social)

Date limite de dépôt des projets

**Vendredi 31 janvier 2025
17h00**





CONTACTS

Mission prévention de la perte d'autonomie

- Mme Delaune, chef de projet prévention perte d'autonomie et soutien aux aidants

02.41.81.41.02

06.83.17.37.54

Pour les outils et bilans :

- Mme Labardin, chargée d'étude

02.41.81.45.63

contact.mppa@maine-et-loire.fr

Lien vers l'appel à projets et la page Internet Conférence des financeurs

<https://www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/professionnels/appels-a-projets/prevention-perte-autonomie>



Place à vos questions ...



Merci de votre attention !

